

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le dix sept mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 15*

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Frédéric GEROMIN ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER**

**Procurations : Céline BERNIGAUD à Sandrine GAYET ; Stéphane MASTROPIETRO à Thierry MAZILLE ;**

**Laurence LEROUX à Coralie BOURDELAIN ; Christelle DEROUET à Bernard MICHON**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Catherine REAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 12 mars 2015

**DELIBERATION N° 5 bis :**

**OBJET : Vote du Budget Primitif eau-assainissement 2015**

Il est adopté à la majorité par les membres présents :

- **Budget Eau et Assainissement**

- Pour les dépenses d'exploitation 318 757.00 €
- Pour les recettes d'exploitation 318 757.00 €
- Pour les dépenses d'investissement 274 321.17 €
- Pour les recettes d'investissement 274 321.17 €

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 17 mars 2015.

Pour extrait,

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

  
